

SESSION 2025

SCIENCES SOCIALES

Sujet commun ENS Ulm, Lyon, Paris-Saclay, ENSAE/INSEE/ENSAI

Durée : 6 heures

Aucun document n'est autorisé.

Pour les épreuves d'admissibilité, l'usage de calculatrices de poche à alimentation autonome, non imprimantes et sans document d'accompagnement est autorisé, une seule à la fois étant admise sur la table et le poste de travail.

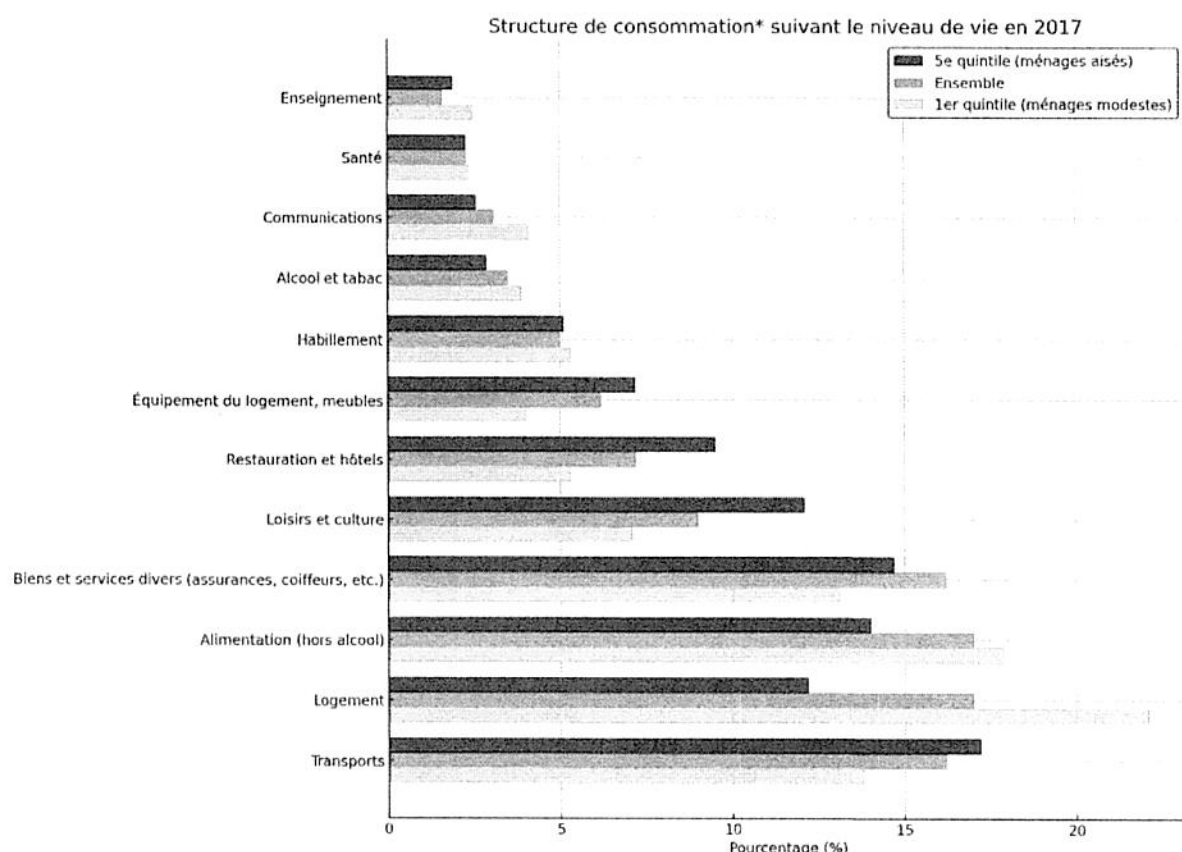
Le sujet comporte 11 pages

SUJET

L'alimentation : à quels prix ?

TOURNEZ LA PAGE S.V.P.

Document 1. Structure de la consommation des ménages



* Hors impôts, gros travaux, remboursements de prêts et prélèvements effectués par l'employeur, transferts financiers entre ménages.

Lecture : les 20 % des ménages les plus modestes (1^{er} quintile de niveau de vie) consacrent en moyenne 22,1 % de leur consommation aux dépenses de logement, contre 12,2 % pour les 20 % des ménages les plus aisés (5^e quintile).

Champ : ménages ordinaires, France.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017

Document 2. Ethnographie économique des dépenses d'un ménage populaire

Chaque début de mois, Émilie se rend à Leclerc pour faire des « *grosses courses* », elle y retourne quinze jours ou trois semaines plus tard. Elle dépense à chaque fois entre 200 et 220 euros. Jean-Luc [son frère], lui, s'occupe des courses intermédiaires (les « *petites courses* »), d'environ 20 euros, une fois par semaine environ, à Match ou Lidl, en fonction du repas du jour. Ils font en outre chaque mois des achats chez Maximo (entreprise de vente de produits alimentaires à domicile) pour un montant d'environ 150 euros. Ils y achètent la plupart des produits encombrants comme la lessive ou le lait (elle en commande par exemple 48 litres par mois mais est obligée d'en acheter en complément à Leclerc). Elle se fait également livrer des surgelés tous les deux mois pour environ 130 euros. Leur budget alimentation avoisine donc les

705-745 euros mensuels. (...) Pour autant, ils font preuve d'une certaine expertise en matière de consommation alimentaire : Émilie connaît la plupart des prix des produits au dixième près, elle ne se laisse pas abuser par les promotions et se réfère pour choisir (et comparer) uniquement au prix au kilo. Elle précise même que chez elle c'est « *une sale manie de regarder le prix du kilo...* ». Elle fait ses courses à Leclerc parce qu'elle « *trouve que c'est un magasin pas cher* » et que les produits y sont de bonne qualité. Elle y achète en priorité la marque « *Repères* » (ou « *Ecoplus* » lorsqu'elle existait encore), celle qui indique les produits de la marque Leclerc parmi les moins chers du rayon. Mais, elle continue de comparer les prix des autres grandes surfaces : « *même quand j'achète du produit à sol, j'achète Vigor, je vais comparer les prix avec Cora, Carrefour, à Leclerc c'est 1,70 euros les 1,250 litres* », et modifie son lieu d'achat pour certains produits en fonction du rapport qualité-prix offert. Ainsi, le plus souvent, les Malburet achètent leur viande « *dans un magasin exprès, une boucherie hallal* » parce que « *la viande elle est meilleure et elle est pas chère* ». Cette régularité et cette connaissance quasi professionnelle des prix du marché permettent à Émilie, lorsqu'elle envoie son frère Jean-Luc faire les « *petites courses* », d'établir la liste de ce qu'il doit acheter et de lui donner l'appoint : « *On fait la liste et on regarde pour combien on en a, on donne l'argent à Jean-Luc et il va faire les courses* ». Il y dépense en moyenne une vingtaine d'euros. De même, lorsqu'elle va à Leclerc, pour les « *grosses courses* », elle sait qu'elle y dépense toujours à peu près la même chose, entre 200 et 220 euros, et de toute façon, s'autolimité en n'emportant « *pas plus de 300 euros* ». Cette restriction fonctionne d'ailleurs comme les « *enveloppes* » à la semaine des méthodes de grands-mères (...), mais n'est ni pensée ni définie de la sorte. La « *liste* », tout comme le fait d'acheter en ayant en tête des « *menus* » pour la semaine (ou le mois) ou d'attribuer une « *somme* » déterminée pour ces dépenses, apparaissent en cela comme des instruments de prévision et de contrôle des comptes non recensés par les accompagnateurs budgétaires et pourtant très répandus et jugés efficaces en pratique parmi les ménages que j'ai rencontrés. Émilie joue également à plein le jeu des économies d'échelles en achetant la plupart des produits en grande quantité ou « *par gros lots* » parce qu'ils sont « *une famille nombreuse* ». Lorsqu'elle se rend à Leclerc, elle achète ainsi « en gros » tout aussi bien la viande (« *la dernière fois j'ai acheté un gros rôti de porc, il était à 2,30 euros le kilo, j'en ai acheté 7 kilos !* »), la charcuterie – elle achète par exemple deux kilos de jambon à chaque fois – ou les produits d'hygiène (elle achète du shampoing ou du gel douche par lot de 6 bidons).

Source : Extraits de Ana Perrin Heredia, *Logiques économiques et comptes domestiques en milieux populaires. Ethnographie économique d'une « zone urbaine sensible »*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Reims, 2010

Document 3. Les déterminants de l'achat bio

Tableau 2. Odds-ratios pour l'achat d'au moins un produit issu de l'agriculture biologique au cours des 12 derniers mois

	Agriculture biologique
Femme seule	1
Homme seul	0,51***
Couple	1,10
couple + enfants	1,15
Revenu : 15% supérieurs	1,00
Revenu : 30% moyen +	0,77**
Revenu : 40% moyen -	0,58***
Revenu : 15% inférieurs	0,50***
Zone rurale	1,00
Ville <20 000 h.	1,23**
Ville 20 000-200 000 h.	1,23**
Ville >200 000 h.	1,42***
Paris banlieue	1,50***
Diplôme < Bac	1,00
Bac	1,23**
Bac +2	1,29**
>Bac +2	1,69***
20-29 ans	1,00
30-39 ans	1,46***
40-49 ans	1,77***
50-59 ans	1,98***
60-69 ans	2,24***
>69 ans	1,98***
Constante	1,10
N	6946

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Note : tableau présenté sur un poster au congrès du *Food study group* de la *British Sociological association*. À Londres, juillet 2010, à partir des données Kantar 2007.

Lecture : le rapport de chances (avoir acheté au moins un produit bio/ne pas avoir acheté) pour un ménage composé d'un homme seul est la moitié de celui pour un ménage composé d'une femme seule. Autrement, dit, les hommes seuls ont deux fois moins de chances d'acheter un produit bio que les femmes seules, les autres variables étant tenues constantes.

Source : Extraits de Sophie Dubuisson-Quellier, Séverine Gojard, Marie Plessz, « Dispositifs et dispositions de la consommation. Retour sur une enquête contemporaine articulant méthodes qualitatives et quantitatives », *Les Études Sociales*, 2019/1 (n° 169), p. 133-152.

Document 4. Régime alimentaire et mortalité, comparaisons par pays

Tableau 3 – Mortalité pour 100 000 habitants principalement imputable au régime alimentaire : comparaison européenne

France	Espagne	Suisse	Pays-Bas	Italie	Suède	Royaume-Uni	Allemagne	Europe centrale
39,8	37,4	44,2	45,8	49,7	56,5	57,1	63,4	144,5

Note : les chiffres sont ici, pour les besoins de la comparaison, corrigés des différences de structure par âge, l'objet premier du tableau étant de comparer différentes régions du monde.

Source : extraction de la base de données Global Burden of Disease, chiffres pour 2019

Tableau 4 – Mortalité pour 100 000 habitants principalement imputable au régime alimentaire : comparaison internationale

France	Monde	Pays de l'OCDE	Japon	États-Unis	Amérique latine et Caraïbes	Afrique subsaharienne	Inde	Chine	Afrique du Nord & Moyen-Orient	Russie
39,8	101,0	58,0	31,7	70,7	70,8	96,6	112,7	115,1	125,8	180,4

Note : les chiffres sont ici, pour les besoins de la comparaison, corrigés des différences de structure par âge, l'objet premier du tableau étant de comparer différentes régions du monde.

Lecture : pour 100 000 habitants, on compte 39,8 décès imputables à l'alimentation en France (après correction de la structure par âge de la population).

Source : extraction de la base de données Global Burden of Disease, chiffres pour 2019

Source : France Stratégie, *Pour une alimentation saine et durable. Analyse des politiques de l'alimentation en France*, Rapport pour l'Assemblée nationale, septembre 2021, page 114.

Document 5. Institutions, « autonomie » des marchés et prix : la PAC

Issue du traité de Rome signé en 1957 et mise en œuvre dès 1962, la Politique Agricole Commune (PAC) a pour ambition d'augmenter la productivité du secteur agricole, d'améliorer le revenu des agriculteurs et des agricultrices comme l'approvisionnement à prix raisonnable des consommateurs et consommatrices. [...] Jusque dans les années 1960, l'économie laitière européenne, et notamment française, est encore peu industrialisée. En France, la part de la transformation fermière est de 48 % en 1960 et encore de 38 % en 1966, si bien qu'à cette époque, les industriels du secteur peuvent manquer de matières premières. Pour que l'industrie laitière se rationalise, il faut donc développer la collecte de lait pour ainsi rentabiliser les outils de transformation industrielle. Inciter les éleveurs à vendre leur lait aux industriels n'est toutefois pas chose facile du fait d'un prix peu attractif. Les pouvoirs publics ont donc incité les laiteries industrielles à augmenter le prix payé aux éleveurs et aux éleveuses. Pour ce faire, ils ont cherché à avoir prise sur la marge de ces industries. Ce fut chose faite en organisant le rachat des produits laitiers industriels les moins valorisés sur le marché : la poudre de lait écrémé et le beurre. Ces rachats publics correspondent, dans le langage communautaire, aux mécanismes « d'intervention » financés par le Fonds européens d'orientation et de garanties agricoles (Feoga).

Le Conseil européen décide du niveau des aides. Les organismes d'intervention de chaque pays (le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (Forma) en France) ont l'obligation d'acheter, au prix d'intervention, la totalité des produits qui leur est proposée par un industriel de la Communauté économique européenne (CEE), sous la seule réserve que le produit réponde aux normes de qualité européennes. Le Forma doit ainsi stocker ou faire stocker par les entreprises privées (contre des aides au stockage) le beurre et la poudre de lait. Les quotas de production mis en place en 1984 ont limité les volumes ainsi rachetés. Ce « prix d'intervention » organise l'ensemble de la filière sur cette période. En effet, il rend économiquement supportable la mise en œuvre par les industriels d'un « prix indicatif », défini politiquement, pour le lait collecté aux éleveurs et éleveuses [ministère de l'Agriculture, 1966]. Ces prix administrés, pensés ensemble, permettent *in fine* aux pouvoirs publics de contrôler la répartition de la valeur ajoutée entre les différents protagonistes de la filière laitière.

Les aides étant ciblées sur le lait collecté par les laiteries industrielles, ce sont les agriculteurs et les agricultrices livrant de grosses quantités qui sont privilégiés. Ces aides poussent de fait à la concentration de la production et à l'intégration de l'ensemble des producteurs et productrices aux circuits industriels par lesquels transitent les aides. Le cycle

productiviste ainsi initié aboutit toutefois rapidement à une production structurellement excédentaire. Le Forma organise non seulement l'achat au prix d'intervention et le stockage, mais il régule également à l'époque l'écoulement des excédents ainsi constitués. Il dispense pour cela des aides aux exportations (appelées « restitutions »). Attribuées à toute entreprise de commerce international de produits laitiers, ces aides sont calibrées pour combler l'écart entre les prix pratiqués sur les marchés internationaux et les prix, généralement supérieurs, en vigueur sur le territoire communautaire.

Au sein de la Communauté européenne, la légitimité des mécanismes de la PAC est remise en cause au début des années 1980 en raison des coûts inhérents à la gestion de ces excédents agricoles (coûts du stockage et des aides aux exportations). Pour répondre à ces difficultés, les Européens optent dans un premier temps pour des politiques de contingentement de l'offre, les fameux « quotas laitiers ». Le mécanisme d'intervention reste opérant, mais uniquement pour les volumes situés en dessous de ce seuil. Au-delà, les acteurs et actrices sont laissées à eux-mêmes sans appui public dans la commercialisation de leurs produits.

À partir du début des années 1990, c'est la relation du marché communautaire avec les marchés agricoles internationaux qui se trouve progressivement transformée. Les droits de douane deviennent dans un premier temps fixes, ce qui limite la capacité politique de la Communauté à contrôler les importations alimentaires – même si celles-ci restent encore contingentées. Finalement, ce sont les aides aux exportations qui sont peu à peu remises en cause. Le commerce interne à la Communauté se trouve ainsi mis en relation avec des marchés internationaux délestés des stocks européens qui fondent littéralement à partir de la fin des années 1980. À partir du milieu des années 2000, les formes d'accumulation du profit commercial vont donc radicalement changer du fait de la libéralisation progressive de la PAC. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent une meilleure diffusion des prix pratiqués dans les différentes zones de production à l'échelle mondiale et participent à la transformation du raisonnement commercial. Dans un contexte commercial transformé, le raisonnement spéculatif (stratégie s'appuyant sur l'anticipation de variations de prix dans le temps) devient central dans un contexte où les intérêts privés se retrouvent bien moins modérés par les outils commerciaux de la puissance publique.

Source : Extraits de Samuel Pinaud, « Libéraliser l'économie agricole européenne. Une analyse polanyienne », *Revue Française de Socio-Économie*, 2022.

Document 6. Alimentation et système de production

En termes économiques, les ressources nécessaires à l'agriculture et à l'alimentation sont les sols, l'eau, les semences, les engrais et pesticides, le travail et le capital¹. Chaque système agricole se caractérise par une combinaison particulière de ces ressources, non seulement quantitativement mais aussi qualitativement. (...) L'agriculture paysanne produit 70 à 75% de la nourriture consommée mondialement sur un quart des terres cultivées, alors que l'agriculture industrielle en produit de 25 à 30% sur trois quarts des terres cultivées². De plus, parmi ces 25-30 % de production industrielle, 4 % vont à la nourriture animale, 23% sont perdus (dans le transport, le stockage, ou finissant dans les poubelles des consommateurs), 9 % sont dédiés aux agrocarburants ; seulement 24 % vont directement dans les assiettes des gens, c'est-à-dire 6-7 % de la nourriture mondialement produite. Ainsi, pas besoin d'OGM ni d'agriculture connectée pour augmenter la quantité de nourriture au niveau mondial : il suffirait de modifier l'affectation des sols en faveur des petites fermes familiales et d'arrêter de toute urgence le développement des biocarburants, bioplastiques et autres produits biosourcés. Si l'on allouait ne serait-ce que 50 % des terres cultivées à l'agriculture paysanne, au lieu des 25 % actuels, on doublerait presque la quantité de nourriture produite mondialement³. Par ailleurs, l'agriculture industrielle est très gourmande en capital, et le devient de plus en plus avec l'extension de l'agriculture connectée. Cela induit un cercle vicieux, puisque plus les investissements dans les exploitations sont importants, plus celles-ci doivent s'agrandir pour amortir ces dépenses, et plus elles sont grandes, plus elles doivent mécaniser : les petites fermes ne peuvent soutenir la compétition et disparaissent. (...) Là aussi, une réaffectation des ressources en capital permettrait de rendre l'agriculture paysanne plus productive et plus résiliente en approfondissant les connaissances sur le fonctionnement des agroécosystèmes. (...) L'agriculture industrielle consomme la grande majorité des ressources et nourrit un tout petit nombre de gens, alors que c'est l'inverse pour l'agriculture paysanne. En plus, cette nourriture industrielle est de mauvaise qualité, pauvre en nutriments (selon les espèces, entre 5 et 40 % de moins que des espèces cultivées dans les petites fermes) et à l'origine de graves problèmes de santé publique (diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, obésité et bon nombre de cancers dus aux pesticides, engrais synthétiques et autres perturbateurs endocriniens).

¹ En termes agroécologiques, ce sont le soleil, le gaz carbonique, l'azote, l'eau et les minéraux.

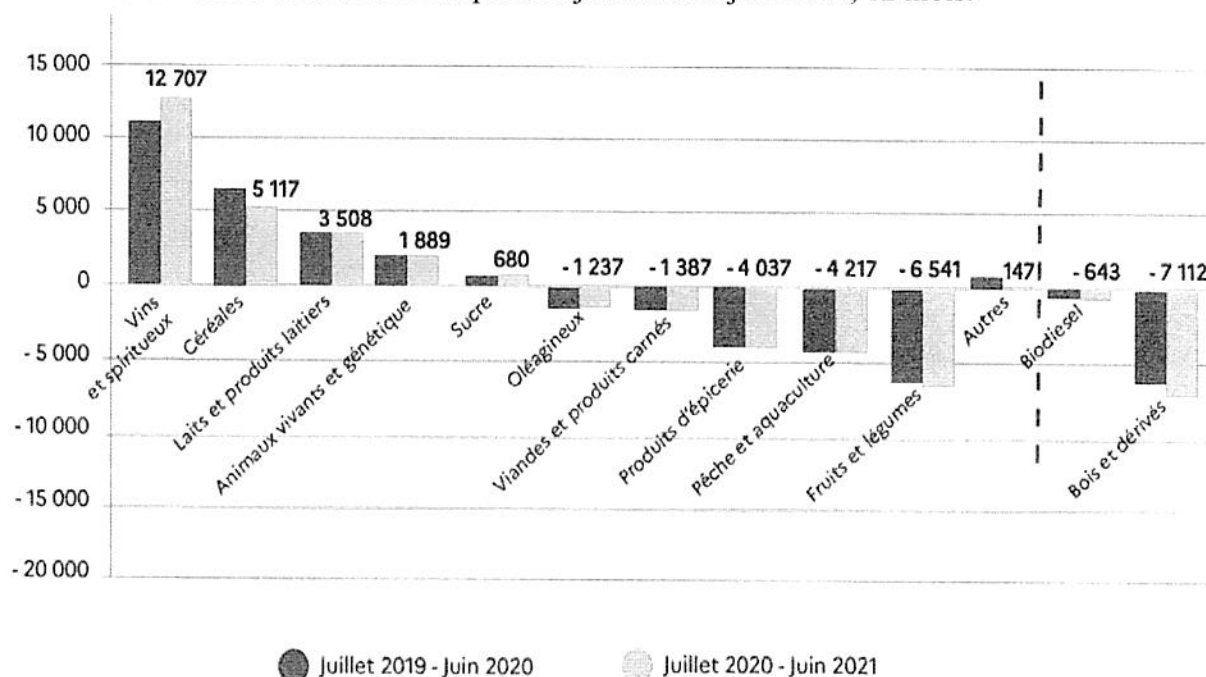
² ETC Group, "Who Will Feed Us?", 2017, document. <www.etcgroup.org>. Les chiffres qui suivent proviennent de cette source.

(...) Toutes les terres ne conviennent pas à toutes les cultures : il est des terres à blé et des terres à vignes ou à maraîchage. Mais des petites parcelles en agroécologie permettent une grande diversité, plus ou moins selon la qualité des terres. En tous les cas, le théorème extrême de David Ricardo doit être absolument remis en question. Rappelons-le, dans la mesure où il justifie le libre-échange depuis deux siècles. Le théorème des avantages comparatifs pose que les pays ont intérêt à se spécialiser dans les productions où ils sont le plus compétitifs, puis à échanger, ce qui augmentera le bien-être de part et d'autre. Cette perspective préside aux destinées du monde depuis le XIXe siècle, et s'incarne aujourd'hui dans la politique de l'OMC et les multiples traités de libre-échange. Peut-être est-ce vrai pour l'efficacité économique et la richesse abordée du seul point de vue quantitatif. Mais des territoires en monoculture sont de vrais déserts, et contraires aux objectifs de souveraineté alimentaire et de préservation de la nature. Si les pays ne se spécialisent pas complètement, un régime de libre-échange revient à mettre en concurrence des espaces aux conditions très différentes. Du fait de l'industrialisation et de subventions publiques massives, les produits des pays du Nord sont moins chers sur les marchés internationaux que les produits des pays du Sud. Les paysans du Sud ne peuvent soutenir cette concurrence déloyale, abandonnent leurs fermes et vont grossir les bidonvilles de mégalo-poles déjà surpeuplées. La nourriture est de moins en moins produite localement et doit être importée, rendant les gens extrêmement dépendants des cours des produits de base sur des marchés internationaux très spéculatifs et volatils. L'exode rural engendre aussi des migrations internationales dont on observe aujourd'hui les effets. En d'autres termes, la conjonction d'une agriculture industrielle subventionnée et du libre-échange est en grande partie responsable de la pauvreté et de la malnutrition dans les pays du Sud.

Source : Extraits de Hélène Tordjman, *La croissance verte contre la nature. Critique de l'écologie marchande*. Paris, La Découverte, 2024 (2021), pages 372-373.

Document 7. Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires

En millions d'euros. Situation sur la période juillet 2020/juin 2021, 12 mois.



Source : France AgriMer. Données de la DGDDI, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, novembre 2021.

Document 8. Marchés financiers et prix des matières premières

Actuellement, environ 200 millions de tonnes de blé sont échangées sur les marchés internationaux (le tiers de la production) soit le double par rapport au début du millénaire et le quadruple du volume des années 1970. Le maïs atteint, lui, 180 millions de tonnes, le soja 170, le riz 60. Si, parmi les principaux pays producteurs, l'Inde et la Chine destinent leur production essentiellement à leurs marchés intérieurs, 80 % des exportations mondiales sont dus à sept pays : la Russie, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la France, l'Argentine et le Kazakhstan. Ces toutes dernières années, la Russie a pour la première fois accédé au premier rang. Contrairement aux théories du commerce international et du libre-échange, ces transactions n'aident guère à réduire les inégalités entre les pays mais, par le biais des spéculations, au contraire les aggravent. Les politiques néolibérales favorisent la dérégulation des opérations et leurs logiques court-termistes. L'essor des Bourses et la multiplication des actifs financiers ont orienté les dynamiques économiques globales depuis l'euphorie des années Clinton et Blair jusqu'à la crise de 2008 ; puis, après un ralentissement dans les années qui ont suivi, les spéculations ont repris en intensité à partir de 2015-2016. Comme auparavant, les Bourses de

marchandises sont au cœur de ce mouvement. Les groupes Cargill, ADM, Bunge, LDC (Louis Dreyfus Company) et Glencore, qui contrôlent à eux seuls environ 50 % du commerce mondial de céréales, disposent chacun d'un réseau mondial d'entrepôts de stockage. Depuis le début du millénaire, les plus grandes banques d'investissement — Morgan Stanley, Deutsche Bank, Goldman Sachs — se sont ruées sur les denrées de première nécessité. Les marchés agricoles se sont également ouverts à de nouveaux investisseurs : fonds de placement, caisses de retraite, *hedge funds*, fonds indiciels, investisseurs institutionnels. Entre 2002 et 2008, le nombre de contrats à terme sur les matières premières a augmenté de 500 %, alors que les sommes placées sur ces marchés sont passées de 13 à 260 milliards de dollars. Inévitablement, à partir de 2005, les prix des denrées alimentaires ont connu une forte hausse, qui s'est poursuivie jusqu'au printemps 2008, date à laquelle la spéculation financière a entraîné un emballement vertigineux des cours. Actuellement, seuls 2 % des transactions sur les marchés des matières premières correspondent à des échanges de produits réels. Les 98 % restants concernent des produits imaginaires. En connectant davantage les marchés et les différentes parties du globe, la dérégulation des transactions et l'expansion sans précédent des opérateurs ont accru, au lieu de réduire, le risque de crise alimentaire. Ainsi, la déréglementation des marchés des céréales et des oléagineux, engagée en 1992, et les réformes successives de la PAC ont davantage corrélié les marchés intracommunautaires avec les marchés mondiaux. Ce phénomène a d'abord entraîné une baisse des prix puis, dans un second temps, une augmentation de leur volatilité. Au moment de la crise de 2008, la flambée des prix agricoles est si importante que des émeutes éclatent dans plusieurs pays. En 2008, en Haïti, elles partent des Cayes, au sud de l'île, avant de gagner le reste du pays, où les produits de première nécessité manquent ou sont hors de prix pour la plupart des gens ; bilan : six morts, une centaine de blessés et la chute du gouvernement. À la même époque, des soulèvements semblables se produisent à Dakar, en Indonésie, en Égypte et au Yémen. Ils s'étendent à Conakry en Guinée, à Maputo au Mozambique, dans les principales villes du Burkina Faso, au Cameroun, ainsi qu'au Maroc. Apparu trois ans plus tard, le Printemps arabe doit également beaucoup à ces mouvements de prix, qui en apparaissent rétrospectivement comme un élément déclencheur, bien qu'il soit souvent sous-estimé dans les analyses.

Source : Extraits de Alessandro Stanziani, « Au royaume des spéculations » dans *Les guerres du blé. Une éco-histoire écologique et politique*, Paris, La Découverte, 2024, p. 310.